



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### 1 Intitulé du projet

Extension du Médipôle Lyon Villeurbanne (69): Projet de construction d'un parking silo de 682 places sur 6 niveaux +stationnement abrité en toiture à la place du parking aérien actuel de 75 places et construction d'un nouveau bâtiment de 4200 m<sup>2</sup> d'emprise au sol (R+4+locaux Techniques 2 niveaux de parking en souterrain d'une capacité de 393 places) sur des parcelles occupées actuellement par des maisons existantes en cours d'acquisition par le Médipôle+parc végétalisé de 6000m<sup>2</sup>désimperméabilisé

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

SCCV BLUM FAYS

Raison sociale

SCCV BLUM FAYS

N° SIRET

9 1 4 7 1 1 6 0 1 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

SCCV

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

CHURET

Prénom(s)

Mélanie

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30)- 39a)-	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture des nouvelles constructions: parking silo et le nouveau bâtiment Signal pour auto-consommation -> non soumis à EE ou examen au cas par cas car positionnement en toiture Création de plus de 10 000m <sup>2</sup> de nouvelle surface de plancher-> soumis à examen au cas par cas

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'exploitant envisage : **en PHASE 1 la démolition** désamiantage dépollution des parcelles n°55,56, 199 et 225 en cours d'acquisition et n°226 déjà acquise afin de construire un parking provisoire le temps de la construction en **PHASE 2 du parking silo** qui sera implanté sur le parking aérien de 75 places déjà existant, au Sud du bâtiment clinique au droit des parcelles n°189, 191 (inclus dans le périmètre actuel du Médipôle) et de la parcelle n°195 louée à la Métropole. Il comprendra 682 places sera sur 6 niveaux + un stationnement abrité en toiture+ un magasin général sous le parking Silo au niveau de la cour logistique. 2464 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques seront installés sur cette toiture. Cette construction sera implantée sur une surface déjà imperméabilisée à une échéance de fin 2025. **En PHASE 3 construction du bâtiment de soin** d'une superficie de 4200m<sup>2</sup> d'emprise au sol (R+4+Locaux Techniques+parking souterrain sur 2 niveaux de 393 places) à échéance de fin 2027. Il sera implanté sur le parking provisoire de la phase 1 et une partie du parking existant sur la parcelle n°191. Dans ce bâtiment seront transférées certaines fonctions (administration, formation, consultations) du bâtiment clinique et un nouveau pôle oncologie sera créé. 620m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques seront installés en toiture. **PHASE 4 : modification des accès et aménagement d'un parc** à la place du parking existant de 470 places qui seront transférées dans le parking silo. La démolition de ce parking permettra de désimperméabiliser une surface de 6000m<sup>2</sup> où seront aménagés un espace végétalisé, des noues et un bassin de rétention. Echéance à fin 2027.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le médipôle Villeurbanne créé en 2018 se trouve déjà saturé, y compris en terme de stationnement. Afin d'étendre et de développer les services de soin dans le bâtiment existant, certaines fonctions (administration, formation et consultation) sont déplacées dans les niveaux hauts du bâtiment d'extension. Au rez-de-chaussée de l'extension, un nouveau pôle dédié à l'oncologie est créé. Il regroupe des services, jusque là répartis sur plusieurs sites, afin d'assurer une continuité dans l'offre de soin, d'améliorer les pratiques et de s'adapter aux besoins du patient. Cette zone regroupe un service de radiothérapie, un service de médecine nucléaire et un service d'imagerie. Le dernier étage accueillera un centre de conférence permettant d'accueillir 250 personnes.

Le bâtiment est conçu au service des patients et également de la manière la plus vertueuse possible du point de vue environnemental. Des solutions en structure bois sont actuellement à l'étude et les façades sont conçues de manière à offrir des protections bioclimatiques. Ce bâtiment est également conçu pour être un outil de travail efficace et performant pour son personnel tout en lui offrant des espaces de détente et de convivialité dédiés à l'ensemble des services. Le projet s'accompagne d'un parc paysager offrant aux patients et aux personnels soignants un lieu de détente et d'apaisement. Il forme une barrière végétale, protégeant le site du périurbain lyonnais avoisinant. Ce parc permet également de déminéraliser le parking aérien existant.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront comme suit :

- Phase 1: Démolition, désamiantage et dépollution des parcelles en cours d'acquisition - création d'un parking provisoire en lieu et place du avril 2024 à juillet 2024 ;
- Phase 2: Construction du parking silos d'une superficie de 19 920 m<sup>2</sup> d'octobre 2024 à novembre 2025 ;
- Phase 3: Construction de l'extension "bâtiment Signal" de novembre 2025 à octobre 2027 ;
- Phase 4: modification des accès et aménagement du Parc paysager de novembre 2027 à avril 2028

L'ensemble des travaux se fera tout en maintenant les activités du Médipôle de Lyon Villeurbanne au niveau des bâtiments existants de la clinique et des consultations, d'avril 2024 à avril 2028.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La première phase de l'extension consiste à la construction d'un parking silo sur 6 niveaux + un stationnement abrité en toiture. 2464 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques seront installés en toiture. Ces places de stationnement sont destinés uniquement aux personnes usagers (patients, visiteurs et salariés) de l'établissement. La mise en exploitation est prévue à partir de décembre 2025.

Le bâtiment de soin d'une superficie de 4200m<sup>2</sup> d'emprise au sol se compose de 5 niveaux: un niveau 0 avec les services de médecine Nucléaire, de radiothérapie et de radiologie; au niveau 1 avec le service administration et hospitalisation de jour, le laboratoire d'analyses médicales, l'administration de la médecine Nucléaire et de la radiothérapie; les niveaux 2 et 3 avec les bureaux de consultation; le niveau 4 avec la médecine du travail, le centre de conférence et les locaux communs (salles de réunion, cafétéria,...). 620m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques seront installés en toiture et deux niveaux de parking seront créés en sous-sol du bâtiment avec un total de 393 places de stationnement. la mise en exploitation est prévue début 2028.

En cas d'arrêt de l'activité du Médipôle, les bâtiments pourraient être utilisés pour des usages similaires ou tertiaire sans forcément procéder à la démolition des bâtiments.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le Médipôle dans sa situation actuelle a déposé en 2014 un dossier de déclaration au nom de la SCI Bel Air pour les rubriques :

- 1185 pour les équipements frigorifiques ou climatiques ;
- 4725 (ex-1220) pour la centrale d'oxygène médical ;
- 2910 pour les installations combustion de la chaufferie gaz et les groupes électrogènes de remplacement ou de secours.

Dans le cadre de l'extension le classement du Médipôle va évoluer. Une étude sera réalisée pour définir le nouveau classement. Des déclarations de modifications devront donc être faites pour les rubriques déjà connues de l'administration (1185, 4725 et 2910) et des déclarations initiales devront être déposées pour les rubriques actuellement non classées (4734 et 2340) ou non connu si les seuils de déclaration sont dépassés.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Extension géographique du périmètre administrative / totalité du site	1 822 m <sup>2</sup> / 50 929m <sup>2</sup>
Surface bâtie emprise au sol nouveau parking silo / de l'extension	4 623 m <sup>2</sup> / 4 200m <sup>2</sup>
Surface bâtie emprise au sol du projet global/ totalité du bâti du site	8 823 m <sup>2</sup> / 23 449m <sup>2</sup>
Voiries et aires extérieures imperméabilisées du projet / totalité sur site	406 m <sup>2</sup> / 16 796 m <sup>2</sup>
Espaces "pleine terre" après projet / site actuel	7 384 m <sup>2</sup> / 10 565 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 158 Voie : Rue Leon Blum

Lieu-dit :

Localité : Villeurbanne

Code postal : 6 9 1 0 0 BP : Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 4 5 ° 7 6 ' 0 4 " 7 Lat. : 0 4 ° 9 0 ' 7 9 " 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : / ° ' " Lat. : / ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : / ° ' " Lat. : / ° ' " "

Communes traversées :

/

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur est le PLU-H de la métropole de Lyon révision 3 de 2022. Le projet est soumis aux zonages UEI1 et USP.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Le Médipôle actuel regroupe la Mutualité du Rhône (Resamut), la clinique du Tonkin et le Centre Bayard (Groupe Capi) sur un même site à Villeurbanne. Ce centre hospitalier privé « MEDIPOLE Lyon Villeurbanne » est composé d'un bâtiment unique à R+6, regroupant l'ensemble des activités et unités de soins implanté le long de la rue Frédérique Fays, avec les unités d'hébergements regroupées dans trois filots reliés entre eux par un couloir de liaison aux niveaux R+2 à R+5 et les blocs techniques, répartis sur 3 étages. Il a fait l'objet d'une étude d'impact en 2014.

La nouvelle extension consiste en la création d'un parking silo qui sera construit au Sud de la parcelle à la place du parking aérien déjà existant et la construction d'un nouveau bâtiment de soin au Nord de la parcelle, qui accueillera les services de consultations, radiothérapie, médecine nucléaire, laboratoire d'analyse, imagerie médicale et centre de conférence. Ce projet d'extension est soumis à demande de cas par cas.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche est à environ 850 m en ligne droite au Nord du site d'étude. C'est une ZNIEFF de type 2 / 820004939: Ensemble formé par le fleuve Rhône, ses Lones et ses brotteaux à l'amont de Lyon (source : carto.datara.gouv.fr).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villeurbanne est hors zone de montagne (source: observatoire-des-territoires.gouv.fr)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est environ 3km en ligne droite au Nord. C'est la zone couverte par arrêté de protection de biotope identifiant : FR3800687: Iles de Crépieux Charmy (superficie 397ha), (source : geoportail.gouv.fr )
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas implanté sur une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas implanté dans un parc naturel , une zone de conservation halieutique ou un parc naturel (source : geoportail.gouv.fr et carto.datara.gouv.fr)

B7

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le site est concerné par le PPB 2021-2024 de la métropole du Grand Lyon. Le site d'étude se trouve déjà dans une zone à forte émergence de bruits, notamment routier avec le boulevard périphérique Laurent Bonnevey qui longe le site à l'Est et qui génère un bruit de fond ambiant > 75dbA (source: geoweb.grandlyon.com, relevés 2022 LDEN). le projet prévoit un parc paysager avec des murs antibruit végétalisés pour protéger le site de périphérie avoisinant.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche se trouve à l'Ouest du site, à environ 1km en ligne droite. il s'agit de l'Usine Tase. A l'Est du site d'étude se trouve à environ:(source: carto.datara.gouv.fr - 5km en ligne droite du centre historique de Lyon et à 4km de sa zone tampon, - 2 km en ligne droite d'Site Patrimonial Remarquable: Les Gratte Ciel (idtigre 54496).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La première zone humide régionale issue du SRADDET Auvergne Rhône Alpes est à environ 4km en ligne droite au Nord du site d'étude. Identifiant de la zone FR84CER2018/ La Feysine. (source: carto.datara.gouv.fr) - Absence de zone Ramsar à proximité du site (source : geoportail.gouv.fr)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villeurbanne n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques Naturels, ni à un Plan de Prévention des Risques Technologiques (source : georisques.gouv.fr).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve sur SSP001099501 et SSP000061301 (source : georisques.gouv.fr). Lors de la construction du bâtiment clinique en 2014, un rapport d'analyse de sol a été fait et des opérations de dépollutions ont été menées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve dans la ZRE/identifiant ZRE_FXX.06D40, type: Souterraine.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est pas au droit d'un site de captage. Le site le plus proche est à 4km en ligne droite il s'agit de la référence PP0690000001387 (source: carto.atlasanté.fr)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le centre historique de Lyon identifiant SI409, qui se situe à l'Est à environ 4km en ligne droite (source: carto.datara.gouv.fr)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est à environ 3km en ligne droite au Nord. C'est un site Natura 2000 (Directive Habitats), identifiant FR8201785: Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage d'une superficie de 2 849 ha.(source : geoportail.gouv.fr).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le centre historique de Lyon identifiant SI409, qui se situe à l'Est à environ 4km en ligne droite (source : atlas.patrimoines.culture.fr).

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement un prélèvement sur le réseau d'adduction d'eau potable de la commune Les besoins de l'ensemble du site sont liés aux usages sanitaires et de sécurité (extinction incendie).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking silo sera construit sur une zone déjà imperméabilisée. Le parking aérien actuel de 470 places sera désimperméabilisé sur une surface de 6000m <sup>2</sup> où seront aménagés un espace végétalisé, des noues et un bassin qui permettront l'infiltration des eaux pluviales.  Pas de modification des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite la destruction de maisons d'habitation et la dépollution de nouvelles parcelles acquises pour l'extension. L'évacuation des terres et des déblais excédentaires potentiellement pollués se fera dans les filières appropriées. Et les terres excédentaires non polluées seront utilisées en remblai technique.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu un décaissement pour la création des 2 niveaux de parking souterrain du bâtiment de soin. Si ces terres ne sont pas polluées elles seront utilisées pour les remblais. Le site ne devrait pas être déficitaire.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/

31

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront gérées par infiltration sur le site d'étude via des tranchées d'infiltration (noues) et un bassin. Une nouvelle convention doit être contractualisée avec le gestionnaire des réseaux collectifs. L'eau potable est utilisée uniquement pour les usages sanitaires. Les eaux usées seront donc de types domestiques. Un pré-traitement des eaux sanitaires issues du service de médecine nucléaire sera réalisé avant rejet sur le réseau collectif.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant situé en zone urbanisée USP et UEI, aucune zone de protection n'est présente sur le périmètre d'étude. Réhabilitation en espaces verts des anciennes surfaces imperméabilisées des parkings aériens permettant d'accueillir de la faune et de la flore. La surface pleine terre du site passera de 4100 m <sup>2</sup> à 7507 m <sup>2</sup> .
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'a pas de connexion avec la Natura 2000 (Directive Habitats), identifiant FR8201785: Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage d'une superficie de 2 849 ha. (source : geoportail.gouv.fr).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant situé en zone urbanisée classée USP (zone d'équipements d'intérêt collectif et services publics) et UEI1( zone d'activités artisanales et productives) sur le PLU de la commune de Villeurbanne, il ne consomme pas d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villeurbanne n'a pas de PPRT mais elle est concernée par les risques industriels via la société Veolia Eau -Site de Sainte Croix-Luizet Vaulx -en-Velin, le risque de rupture des barrages de Vouglans et de Coiselet et le risque de transport de matières dangereuses par voies routières. Aucune Installation Nucléaire de Base (INB) n'est implantée dans le département du Rhône. (source: rhone.gouv.fr)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villeurbanne est soumise au PPRI du Rhône et de la Saône suivant la planche 4/4 de celui-ci (fevrier 2009), le site d'étude reste en dehors des zones d'aléas, risque sismique (faible; source: métropole de Lyon, PLU-H 2022_A.6.2) , risque radon (faible) et retrait-gonflement des sols argileux (risque faible; source: métropole de Lyon, PLU-H 2022_A.6.1).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques du site seront très limités car liés au secours du réseau de chauffage urbain. Les eaux usées du service de médecine nucléaire seront pré-traitées avant raccordement au réseau communal.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de risque sanitaire liés aux activités environnantes.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de modification des accès du site, uniquement une réorganisation des flux internes. Une expertise réalisée pour déterminer l'évolution des flux sur le site projeté démontre que malgré l'accroissement du trafic de véhicules légers cela ne détériore pas la fluidité du trafic au niveau des deux sorties. De plus le projet intègre la mise en place d'installations favorisant les mobilités douces (482 places de parking pour vélo sont prévues et des bornes de recharges pour les véhicules électriques).
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la gestion du bruit des locaux techniques. Les impacts directs sont négligeables en raison du bruit de fond déjà présent et lié à la présence du périphérique à proximité qui génère un bruit de fond ambiant >75dbA (source: geoweb.grandlyon.com)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve dans une zone à forte émergence de bruits avec le boulevard périphérique Laurent Bonnevey qui longe le site à l'Est, le projet prévoit l'implantation d'une barrière végétale face au boulevard.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension ne sera pas à l'origine de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension ne sera pas à l'origine de nuisances vibratoires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic routier à proximité peut être générateur de vibrations. Des dispositions seront prises pour limiter les impacts des vibrations sur les équipements d'imagerie sensibles aux vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension disposera d'éclairage extérieur pour les voies de circulation ainsi que la plateforme extérieure. Il s'agit d'une mesure de sécurité pour les usagers. L'exploitant mettra en place des projecteurs avec détecteur de mouvement et orientés vers le sol.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éclairage public.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement rejets d'eaux usées domestiques et d'eaux pluviales. Les eaux usées provenant du service de médecine nucléaire feront l'objet d'un pré-traitement avant d'être rejetées au réseau collectif communal. Et les eaux pluviales seront à 100% infiltrées à la parcelle
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront gérées par infiltration sur le site d'étude via des tranchées d'infiltration (noues) et un bassin. Une nouvelle convention doit être contractualisée avec le gestionnaire des réseaux collectifs.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de rejets d'eaux usées industrielles dans le cadre du projet. Les seuls effluents liés à l'activité sont des effluents contenant des radionucléides qui seront stockés en cuves de décroissances (2*2500l) avant d'être évacués sur le réseau collectif comme les eaux usées domestiques. Ces rejets seront encadrés par une convention de rejet avec le gestionnaire du réseau. Les eaux pluviales en infiltration via des noues et bassin.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Médipôle reconduira la gestion actuelle des déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche se trouve à l'Ouest du site d'études, à environ 1km en ligne droite. Il s'agit de l'Usine Tase. Le projet d'extension fera l'objet d'un permis de construire et il est prévu la création d'un parc paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant situé en zone urbanisée classée USP (zone d'équipements d'intérêt collectif et services publiques) et UE11( zone d'activités artisanales et productives) sur le PLU de la commune de Villeurbanne, il n'engendre pas de modification sur les activités humaines ou l'usage du sol.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Dans la commune de Villeurbanne dans un rayon de 1km les avis de l'autorité environnementale sur les années 2020 à 2023 ont été consultés. La seule demande existante concerne le dossier référencé ARA-AP 001009: projet de géothermie basse température du bâtiment Opteven. Au 23 juillet 2020 absence d'avis de l'autorité environnementale. La typologie de ce projet n'est pas susceptible de se cumuler avec le projet d'extension du Médipôle.



## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

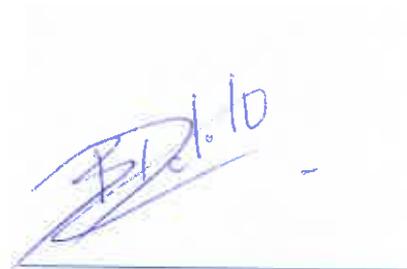
Nom DELAITRE

Prénom BRUNO

Qualité du signataire GERANT

À LYON

Fait le 10/11/2023



Signature du (des) demandeur(s)

